

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Université Paris-Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024

VAGUE D

Rapport publié le 21/01/2025

Au nom du comité d'experts :

Jean-Christophe SAINT-PAU, Président

Pour le Hcéres :

Stéphane LE BOULER, Président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'université Paris-Panthéon-Assas, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle consiste en une analyse et une appréciation du projet élaboré par l'établissement pour l'accréditation de ses formations pour le prochain contrat quinquennal 2025-2029. Il analyse la capacité de l'établissement à élaborer et à mettre en œuvre son offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation. Il formule à cet effet un avis en vue de l'accréditation pour chaque formation proposée par l'établissement.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle fait suite aux rapports d'évaluation du bilan de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle (bilan des formations du 1^{er} et du 2^e cycle et bilan du 2^e cycle). Sans reprendre les éléments déjà analysés dans ces derniers, il est centré sur les nouveautés et les évolutions prévues par l'établissement, ainsi que sur les réponses apportées par l'établissement aux recommandations formulées par le comité d'experts dans les rapports d'évaluation du bilan du cycle et des formations qui le composent.

Table des matières

Organisation de l'évaluation.....	5
Présentation de l'offre de formation	6
Analyse globale de l'offre de formation	6
Politique et caractérisation de l'offre de formation.....	7
Qualité pédagogique de l'offre de formation	9
Attractivité, performance et pertinence de l'offre de formation	10
Pilotage et amélioration continue de l'offre de formation.....	11
Conclusion	11
Points forts	11
Points faibles.....	12
Recommandations.....	12
Point d'attention transversal	12
Avis d'accréditation des formations.....	13
Formations du 1 ^{er} cycle	13
Formations du 2 ^e cycle	15

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'université Paris-Panthéon-Assas a eu lieu au printemps 2024.

Le comité d'experts était présidé par Monsieur Jean-Christophe Saint-Pau, professeur des universités en droit privé et sciences criminelles à l'université de Bordeaux. La vice-présidence du comité a été assurée par Madame Elisabeth Deschanet, maîtresse de conférences en sciences économiques à l'université de Lorraine.

Ont également participé à cette évaluation :

M. Xavier Bioy, professeur des universités en droit public à l'université Toulouse Capitole ;

M. Frédéric Buy, professeur des universités en droit privé et sciences criminelles à Aix-Marseille Université ;

Mme Karen Fiorentino, professeure des universités en histoire du droit et des institutions à l'université de Bourgogne ;

M. Maxime Merli, professeur des universités en sciences de gestion à l'université de Strasbourg ;

Mme Isabelle Prim-Allaz, professeure des universités en sciences de gestion et du management à l'université Lumière Lyon 2 ;

M. Jean-François Riffard, professeur des universités en droit privé et sciences criminelles à l'université Clermont Auvergne ;

Mme Lou-Ann Roux, étudiante en droit privé à l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

M. Serge Slama, professeur des universités en droit public à l'université Grenoble Alpes ;

Mme Marie-Louise Tannous-Paillet, avocate au barreau de Paris.

M. Yann Mercier-Brunel, conseiller scientifique, et Mme Gaëlle Dequierez, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

Présentation de l'offre de formation

Le projet de l'offre de formation de l'université Paris-Panthéon-Assas porte sur une demande d'accréditation, pour la période 2025-2029, de 49 formations, dont 10 formations du 1^{er} cycle (contre 10 aussi précédemment, dont deux formations abandonnées en cours de contrat et non évaluées dans la phase bilan) et 39 formations du 2^e cycle (contre 40 précédemment, dont quatre formations abandonnées et non évaluées dans la phase bilan). Parmi les 10 licences évaluées, la fermeture de la licence *Administration économique et sociale* (AES) est annoncée pour 2027 (entrée de la dernière promotion en septembre 2024).

Cette offre de formation en demande d'accréditation se répartit désormais en sept licences, trois licences professionnelles et 39 masters. La plupart de ces formations relèvent du domaine Droit, économie, gestion (31 en droit-science politique et 16 en économie-gestion) ; seules deux formations en information-communication relèvent du domaine Sciences humaines et sociales.

En 1^{er} cycle, deux formations sont abandonnées (licence professionnelle *Management et gestion des organisations* et DEUST *Systèmes d'information et réseaux, gestion et développement*) et deux sont créées (licence *Gestion* et licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit privé*).

En 2^e cycle, quatre mentions de master sont abandonnées (*Droit bancaire et financier*, *Droit de l'entreprise*, *Droit fiscal*, *Intelligence économique*) pour trois créations issues de restructurations : master *Droit de la santé*, à partir du parcours *Droit sanitaire et social* de la mention de master *Droit public* ; master *Droit de l'économie* à partir du parcours *Droit des affaires et économie* de la mention de master *Droit des affaires* ; master *Droit du marché et du patrimoine artistiques* à partir du parcours *Droit du marché et du patrimoine artistiques* du master *Droit privé*.

Analyse globale de l'offre de formation

Le projet de formation de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA) témoigne d'une véritable ambition, conserve les points forts appréciés dans le bilan et présente de notables améliorations que la nouvelle gouvernance avait d'ailleurs anticipées. C'est ainsi que la critique relative à l'absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants a été prise en considération, notamment par la création d'un observatoire de la vie étudiante qui vise à centraliser et à optimiser l'utilisation des données et des enquêtes de l'université Paris-Panthéon-Assas relatives à la satisfaction étudiante, à l'insertion professionnelle, et au partage de données fournies pour l'évaluation du Hcéres et vérifiées au sein de sa communauté universitaire, observatoire qui complète la Mission orientation emploi (MOE). De même, l'U2PA a clairement assimilé la nécessité de formaliser le processus d'amélioration continue de la formation, par la création systématique de conseils de perfectionnement.

Toutefois, le chantier de l'amélioration de l'offre devra être consolidé, sans doute par une acculturation progressive de la gouvernance et des enseignants-chercheurs à certaines exigences des politiques publiques (par exemple celles relatives à la formation aux transitions environnementales et sociétales, l'approche par compétences ou l'apprentissage), et à certaines pratiques pédagogiques plus actuelles, qui n'excluent pas la tradition efficace des cours magistraux et des travaux dirigés. Cette acculturation pourra certainement se réaliser avec la création très opportune d'une commission de rénovation de l'offre de formation en droit ayant pour mission de repenser l'articulation entre la licence et le master en identifiant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises en licence dans la double perspective de l'accès ou non à la poursuite d'études. Mais le périmètre de cette commission ne vise pas l'architecture de l'offre de formation en master, qui suit l'ancien modèle en droit en Y d'une première année très généraliste commune à un grand nombre de M2 très différents, et d'une spécialisation qui n'apparaît qu'en deuxième année, et souffre d'un manque de pilotage au niveau de la mention et de réflexion sur l'articulation et l'autonomie de certaines mentions.

L'offre de formation envisagée pour le prochain contrat mentionne par ailleurs différents développements au sein de l'établissement public expérimental, à savoir avec les établissements-composantes École française d'électronique et d'informatique (EFREI) et Institut de management et de communication interculturelle (ISIT), mais ne mentionne pas le Centre de formation des journalistes (CFJ), comme c'était le cas dans le dossier d'autoévaluation.

Politique et caractérisation de l'offre de formation

Le projet d'offre de formation de l'établissement concernant les 1^{er} et 2^e cycles repose sur quatre axes clairs (l'interdisciplinarité, les thématiques socialement innovantes, l'ouverture à l'international et l'adossement à la recherche) qui se traduisent de façon inégale dans les projets de formation. L'interdisciplinarité est observable grâce à un certain nombre d'actions récentes ou à venir, certaines internes à l'université et d'autres avec des partenaires externes (particulièrement Sorbonne Université) ou amenés à faire partie du Grand établissement en projet, soumis à l'évaluation de la sortie de l'expérimentation. Toutefois, s'il est question de plusieurs doubles licences dans le projet de l'établissement rédigé par la gouvernance, celles-ci se retrouvent rarement dans les projets de licences rédigés par les équipes pédagogiques, ce qui interroge sur l'effectivité de la dynamique collective initiée par la gouvernance : le projet de l'établissement mentionne par exemple une double licence *Droit - Économie*, mais ni l'équipe de la licence *Droit*, ni celle de la licence *Économie et gestion* ne la mentionne de façon explicite ; les licences *Droit - Sciences*, *Droit - Histoire*, *Droit - Histoire de l'art* en partenariat avec Sorbonne Université sont également évoquées dans le projet de l'établissement mais pas dans celui de la licence *Droit*. Le projet d'établissement aborde la création à venir de deux doubles licences impliquant la science politique, l'une avec le droit, l'autre avec l'économie-gestion, mais seule la première apparaît dans le projet de la licence *Science politique*, avec l'intention judicieuse de répondre pédagogiquement à une demande des étudiants. Enfin, l'établissement indique étudier un projet de double cursus en économie-gestion et en informatique pour les étudiants de la licence *Économie et gestion* du campus de Melun. Plusieurs masters incarnent également ce projet de développement de l'interdisciplinarité, mais les équipes sont alors réellement mobilisées, par exemple dans le rapprochement avec l'EFREI en vue du Grand établissement. On relève ainsi au sein de la mention *Marketing*, vente un parcours orienté vers les technologies et les systèmes d'information pour le marketing et la communication, en partenariat avec l'EFREI. Ce projet s'articule de façon fort pertinente avec la création de la licence *Gestion* afin de créer un continuum de formation sur la digitalisation dans la gestion en bénéficiant de l'expertise de l'EFREI (les compétences en architecture de données et en analyse de données n'étant pas forcément présentes dans le champ de la gestion). Par ailleurs, le master *Marketing*, vente envisage la mise en place de projets interdisciplinaires associant des étudiants de licence et de master, ou de master et de doctorat. Dans le domaine du droit, le master *Droit de l'économie*, dont la création est demandée, a pour projet de former des cadres capables de concevoir, de développer, de déployer et d'optimiser des solutions technologiques pour les métiers du droit. Articulant les compétences reconnues de l'U2PA en droit et de l'EFREI en ingénierie numérique, ce projet innovant s'inscrit parfaitement dans la stratégie interdisciplinaire de l'établissement. Globalement, les trois créations de masters s'inscrivent dans cette perspective interdisciplinaire : master *Droit de l'économie*, master *Droit de la santé*, master *Droit du marché et du patrimoine artistiques*.

Toutefois, ces créations — qui ne sont pas des créations *ex nihilo* — intègrent des parcours existants et s'ajoutent parfois à d'autres mentions proches, sans que la stratégie de l'établissement apparaisse clairement dans la façon de les articuler entre eux et dans la spécificité de leurs contenus les uns par rapport aux autres. Par exemple, dans le master *Droit de la santé*, comment s'articuleront les parcours *Droit de la protection de la santé de l'environnement* et *Droit sanitaire et social* ? De même, quelles seront les spécificités du master *Droit du marché et du patrimoine artistiques* au regard du master *Droit du patrimoine* (à ce dernier égard, on peut s'interroger sur l'opportunité de demander une mention spécifique au lieu d'un master *Droit du patrimoine* décliné en deux parcours, l'un axé sur la gestion du patrimoine privé et professionnel, et l'autre sur la gestion du patrimoine artistique) ?

Ainsi, le manque de lisibilité de la cohérence et de la complémentarité de l'offre de formation (pointé lors de l'évaluation du bilan) demeure, même si la pertinence de la plupart des formations prises individuellement est avérée. Le comité note la recomposition des licences dans le domaine de l'économie et de la gestion. L'abandon progressif (à horizon 2027) de la licence AES, la transformation d'un DEUST en licence *Gestion* et le repositionnement de la licence *Économie et gestion* pour y permettre une réelle présence des enseignements en gestion font sens. Cependant, le comité attire l'attention sur l'importance d'une bonne communication pour assurer la lisibilité de cette offre de formation et notamment celle des débouchés de chacune de ces deux licences. Il doit ainsi être clair pour les primo-entrants que la licence *Gestion* ne prépare pas aux parcours de master en finance, par exemple. Le projet de l'établissement ne prévoit pas pour le moment de passerelles entre les deux licences.

Concernant l'axe stratégique des thématiques innovantes, le dossier mentionne le projet de parcours *Droit de la protection de la santé et de l'environnement*, adossé à la chaire de Professeur junior Observatoire santé-environnement, sans préciser en quoi ce thème sera traité de façon innovante dans la mesure où les thématiques ne sont plus tellement innovantes en elles-mêmes. Par ailleurs, si la question de l'environnement fait partie de la stratégie de l'établissement, le cadrage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (en juin 2023) visant à intégrer cette question aux maquettes de licence à hauteur de trois crédits

ECTS avec au moins 30 heures de cours n'apparaît pas dans le projet de l'établissement ni dans les projets des licences.

L'établissement montre qu'il investit fortement l'internationalisation des formations par différentes actions stratégiques : l'accueil d'enseignants étrangers invités, l'intégration de l'alliance 4EU+ avec le projet d'ouverture d'un master Erasmus mundus, *Quantitative Methods in Economics and Political Science*, en partenariat avec les universités de Prague et de Copenhague. De nouveaux partenariats avec deux universités américaines, dont une dispose d'une antenne à Londres, augmentent les possibilités de mobilité sortante pour les étudiants. Les changements apportés à la mention *Juriste européen* vont dans le sens d'un meilleur respect de la structure d'un master et d'une ouverture à de nouveaux étudiants désireux d'une mobilité (recrutement sur la plateforme nationale MonMaster et création de parcours distincts par établissement partenaire). Deux éléments n'apparaissent toutefois pas dans la stratégie de l'établissement, sans que l'on sache s'ils sont pris en considération : la façon dont sont articulées les possibilités de mobilité sortante et d'alternance de certaines formations (par exemple avec des mobilités en licence ou en 1^{re} année de master pour des masters en alternance entièrement ou uniquement en deuxième année), et le fait que l'établissement dispose ou pas de services administratifs d'appui à la mobilité sortante (avec une aide logistique ou financière), permettant notamment aux étudiants de M1 provenant d'une licence d'un autre établissement de partir au deuxième semestre de leur première année de master. En effet, la mobilité sortante apparaît toujours comme l'initiative de certaines équipes de formation, la volonté politique forte, concrétisée par des partenariats, n'apparaissant pas dans une mise en œuvre à l'échelle de certaines mentions, comme en licence et en master d'information-communication. À rebours des objectifs d'internationalisation affichés par l'établissement, certaines mentions de masters juridiques se refusent à organiser des mobilités entrantes ou sortantes, ou à accueillir des étudiants internationaux via la plateforme Études en France (PEF) – hormis ceux ayant effectué une année de diplôme supérieur d'université (DSU) au sein de l'U2PA. Dans la mention *Droit*, à l'inverse, certaines deuxièmes années de master (M2) ne sont accessibles qu'à des étudiants internationaux.

L'adossement à la recherche reste l'un des points forts de l'établissement, avec un nombre important d'enseignants-chercheurs de renommée nationale et internationale intervenant dans un grand nombre de formations et la forte implication des Collèges de formation et de recherche (CFR), bien que la formation par la recherche soit peu — et même, dans certains cas, pas du tout — présente dans certains parcours de master visant l'insertion professionnelle immédiate, en particulier dans le cadre d'un dispositif d'alternance. Ainsi, dans certaines formations en droit, des étudiants peuvent obtenir leur diplôme sans jamais avoir bénéficié d'initiation à la méthodologie de la recherche, sans que soit précisée la présence d'un écrit académique conformément à la réglementation des masters lorsqu'ils effectuent un stage (par exemple dans le master *Politiques publiques*). Il est dommageable que la distinction entre les parcours pouvant mener aux études doctorales et ceux destinés à une insertion professionnelle immédiate soit parfois aussi marquée, car cela prive certains étudiants ayant initialement choisi leur formation avec le projet d'une insertion professionnelle immédiate de la possibilité de découvrir et de développer des compétences en recherche et ainsi de changer d'avis et de poursuivre avec la rédaction d'un mémoire et, le cas échéant, en doctorat. Certaines mentions de masters, en particulier *Droit des collectivités territoriales* ou *Droit de la propriété intellectuelle*, maintiennent même une distinction forte entre des parcours relevant de chaque voie. De ce fait, les étudiants du parcours visant une insertion immédiate n'ont pas du tout accès aux dispositifs d'initiation à la recherche et le master menant aux études doctorales est peu attractif. La baisse du nombre de doctorants à l'échelle nationale plaide pourtant pour attirer vers une thèse les étudiants qui en ont les compétences et l'appétence. Le comité note cependant que, suivant ses recommandations, plusieurs formations en droit comme la licence *Administration publique* ont le projet d'augmenter l'initiation ou la formation à la recherche, s'inscrivant davantage dans l'exigence scientifique de l'établissement.

Concernant la professionnalisation des étudiants, différentes mesures très pertinentes pour renforcer l'accompagnement des étudiants figurent dans le projet de l'établissement qui peut s'appuyer sur des partenariats solides avec le monde socioprofessionnel, notamment avec des institutions renommées (Cour de cassation, Cour d'appel de Paris, Cour européenne des droits de l'Homme par exemple) et sur un certain nombre de formations en alternance. Ainsi, alors que la professionnalisation des étudiants en cours de parcours n'apparaissait pas clairement lors de l'évaluation du bilan, une commission pédagogique a été créée à l'échelle de l'établissement, chargée de réfléchir aux passerelles sortantes pour les étudiants n'étant pas en mesure d'intégrer le 2^e cycle, afin de les accompagner vers une autre formation ou une insertion professionnelle. Aucun élément n'est toutefois apporté sur la date de création de cette commission ni sur les éventuelles premières mesures qu'elle a permises, hormis la création d'une nouvelle licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit privé* tout à fait pertinente et en phase avec les demandes actuelles du monde socio-économique (même si la fiche projet de cette formation ne fait pas état de l'implication de la

commission). De plus, l'établissement indique avoir initié une plateforme de mentorat pour mettre en lien les professionnels et les étudiants et avoir nommé un chargé de mission de l'université pour piloter cette relation.

Qualité pédagogique de l'offre de formation

Dans le projet de l'établissement, l'organisation pédagogique des formations est un chantier en réflexion, avec des actions précises annoncées qui doivent désormais se concrétiser au sein de l'ensemble des formations dans le cadre d'une approche programme à ce jour très inégalement présente et du développement de l'approche par compétences. Comme l'établissement l'a bien analysé, le déplacement de la sélection à l'entrée du master impose de repenser l'organisation pédagogique des formations. Pourtant, de nombreux cursus reposent encore sur une première année de master (M1) très générique, très fortement, voire entièrement mutualisée (c'est le cas de la mention *Droit public* et de la mention *Information-communication*), y compris parfois avec d'autres mentions. De même, les cours de M1 de *Droit des collectivités territoriales* sont entièrement mutualisés avec ceux du M1 *Droit public* ; les cours du M1 *Économie du droit* sont largement mutualisés avec ceux du parcours de M1 *Stratégie d'entreprise et des marchés* (renommé *Entreprises et marchés* pour le prochain contrat) ; c'est enfin en très large partie le cas pour les masters en gestion. La spécialisation ne débute alors qu'en deuxième année, au risque que certains enseignements fondamentaux de certains parcours soient totalement absents de la première année (par exemple la logistique dans le master *Gestion de production, logistique, achats*). Ainsi, on n'observe pas de spécialisation progressive comme cela serait souhaitable, et le sentiment d'appartenance des étudiants de M1 à leur parcours, favorisant leur engagement dans la formation, n'est pas un élément saillant. Des actions correctives sont mises en place (par exemple, 35 h de spécialisation prévues dans les M1 des mentions de gestion et des mises en situation par des *learning experiences*), mais le souci de mutualisation en M1, pour des raisons budgétaires, freine les possibilités de spécialisation précoce. Certaines nouvelles mentions, ou d'autres mentions comportant peu de parcours ou ayant mené une réflexion sur ce point, notamment en économie ou en science politique (le master *Science politique* est passé de cinq parcours à une mention monoparcours, réfléchi en cohérence avec les autres mentions du même champ disciplinaire telles *Relations internationales* et *Politiques publiques*), sont les seules à proposer une spécialisation dès la première année. Une commission a judicieusement été mise en place afin de réfléchir autrement à l'alignement pédagogique des formations, notamment à partir d'une approche programme articulant davantage le 1^{er} et le 2^e cycle (mais cela est annoncé uniquement en droit). La commission pourrait également accompagner les formations qui sont prêtes à investir une approche programme pour proposer une spécialisation plus progressive au sein des masters. Concernant l'approche par compétences, celle-ci est encore peu présente, même si certaines formations comme le master *Droit social* font état d'une réflexion sur les compétences à acquérir, que ce soit par le biais de modules spécifiques ou d'actions pédagogiques ciblant spécifiquement certaines compétences transversales jugées essentielles (comme un concours national d'éloquence). Cette réflexion doit être accompagnée au sein des formations lors de la prochaine accréditation, ce qui pourrait également conduire à valider certaines compétences par des certifications, notamment dans le domaine des langues ou des compétences numériques (avec le Pix par exemple).

Concernant la diversification des pratiques pédagogiques, le projet de l'établissement mentionne de nombreuses actions et de nouvelles applications, ainsi que des formations à distance. Un certain nombre de points pourraient toutefois donner lieu à une réflexion plus approfondie. Premièrement, les propositions reposent uniquement sur des outils numériques, alors que la diversification des pratiques pédagogiques repose davantage sur des formes d'enseignement et, le cas échéant, la façon d'utiliser les outils technologiques, que sur les outils eux-mêmes. Ainsi, un accompagnement et un partage structurés et suivis par un service dédié de l'établissement dans le recours à des pratiques pédagogiques diversifiées (pédagogie par projets, jeux sérieux, jeux de rôle, etc.), qui par ailleurs sont mises en œuvre dans certaines formations (le master *Droit social* organise des séances de travail sous la forme de webinaires, le master *Relations internationales* fait état de simulations de négociations internationales), constitueraient un réel atout. Deuxièmement, on constate que des pédagogies plus élaborées sont davantage mobilisées en deuxième année de master qu'en première, comme dans le M2 *Droit des médias* au sein de la mention *Droit du numérique*, ou comme dans certains M2 de la mention *Droit des affaires* avec des simulations de procès, de négociations de contrats, des jeux de rôles ou encore comme dans le master *Justice, procès et procédures* avec des simulations d'arbitrage, ce qui rejoint la représentation d'une première année commune à de nombreux parcours ou mentions et dispensée quasiment exclusivement sous la forme de cours magistraux, et une deuxième année de spécialisation avec un accompagnement plus qualitatif (c'est même l'ambition assumée de la création de la mention *Droit de la santé*).

L'ouverture et l'adaptation de l'offre de formation à l'international, mentionnées comme un des axes stratégiques de l'établissement, au-delà des formations tournées vers l'international par leur nature (master *Juriste européen* ou *Droit international*), sont peu illustrées au sein des formations. On note le maintien et l'accroissement dans certaines formations de l'enseignement de l'anglais, mais également de cours en langue anglaise, mais des mesures d'accueil des étudiants internationaux, comme l'aide à l'insertion (par parrainage par exemple) ou des cours de français langue étrangère, ne sont jamais évoquées, y compris dans les parcours

qui leur sont dédiés. De plus, aucune certification en langue n'est clairement mentionnée. Le comité relève dans le projet de l'établissement la proposition très pertinente de mobiliser l'ISIT pour faciliter la mise en place d'une préparation incluant la dimension interculturelle afin de favoriser l'intégration des étudiants dans l'université partenaire d'accueil.

La réflexion concernant l'adaptation aux publics salariés reste limitée aux formations en alternance, et l'articulation entre expérience professionnelle et enseignements est perfectible. Concernant l'accompagnement des différents publics, le comité relève que l'alternance est mise au cœur des actions de professionnalisation des étudiants, mais elle n'est pas concrètement assimilée par tous les responsables de formations. Il est ainsi dommage que seules les formations en alternance proposent des aménagements pour les stagiaires de formation continue, et que les autres formations ne prévoient quasiment rien pour les salariés (aménagement d'emploi du temps, dispositifs spéciaux pour les régimes spéciaux d'étudiants, etc.).

Attractivité, performance et pertinence de l'offre de formation

Le défaut de suivi des données relatives à l'attractivité des parcours, à la réussite des étudiants et à la qualité de leur insertion professionnelle a fait l'objet de mesures importantes de l'établissement et doit maintenant se concrétiser avec leur prise en compte par les équipes de formation. Ainsi, l'établissement a commencé à se doter d'un service d'appui de suivi de ces données avec le recrutement de personnels dédiés depuis 2022. Aux côtés de services opérationnels en charge d'actions auprès des étudiants, comme la Mission orientation emploi, ce service permettra à l'établissement de disposer d'outils de pilotage et d'évaluation de l'efficacité de ses actions. Il est important en effet de pouvoir suivre l'attractivité de certaines formations, notamment celles qui recrutent principalement des étudiants non admis dans d'autres formations plus attractives, ou celles qui ont un vivier de recrutement insuffisant (masters *Droit des collectivités territoriales* ou *Politiques publiques* par exemple). Comme cela a été indiqué dans l'évaluation du bilan, même dans des mentions bénéficiant d'une forte réputation à l'échelle nationale (master *Droit public* par exemple), on peut constater que certains parcours, en raison d'un manque de visibilité, souffrent d'un défaut d'attractivité et n'atteignent pas systématiquement la capacité d'accueil. Ces données devront faire l'objet d'un accompagnement pour certaines formations qui, en phase bilan, ne sont pas apparues en mesure de s'emparer des données disponibles (comme le master *Information-communication*).

Le suivi des données en cours de développement doit permettre de lier la réussite des étudiants à leur condition de recrutement et de prendre le cas échéant des mesures pour les étudiants en difficulté, dans les formations concernées. En effet, même si les taux de réussite, notamment grâce à une forte sélection, sont globalement très bons en master, le comité a constaté lors de l'évaluation du bilan, dans certains parcours, un nombre significatif d'échecs non expliqués et non pris en charge. Sans doute, le suivi des données relatives au parcours des étudiants permettra d'appuyer l'organisation de passerelles sortantes au niveau du 1^{er} cycle comme souhaité par l'établissement, la construction d'une stratégie de formation professionnelle, mais également des actions ciblées pour des publics fragiles (par exemple ceux identifiés par l'établissement en 1^{er} cycle à Melun ou dans certains parcours de mentions pluriparcours comme *Droit public*). À cet égard, il est possible de voir dans la mise en place du nouveau parcours de licence professionnelle *Collaborateur des commissaires de justice*, la manifestation de cette volonté de permettre à des étudiants, ayant suivi un cursus du 1^{er} cycle en droit privé, ne souhaitant pas ou ne pouvant pas poursuivre en master, de trouver un débouché à court terme exigeant, mais accessible.

Plusieurs mesures annoncées par l'établissement doivent désormais permettre un suivi plus étroit du devenir des étudiants, pas uniquement en matière de satisfaction de leur embauche, mais également de type d'emploi occupé pour ajuster ou compléter le cas échéant certains contenus de formation. La totalité des fiches-projets des formations de l'établissement comporte un paragraphe rédigé par l'établissement indiquant la création d'un réseau d'alumni (tel qu'il en existe dans la mention *Droit européen*, dans le parcours *Droit sanitaire et social* intégrant la nouvelle mention de master *Droit de la santé*, ou dans le master *Droit social*, ainsi que dans le master *Gestion des ressources humaines* avec le CFFOP Alumni), la mise en place d'un observatoire qui centralisera les enquêtes concernant la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants, et le déploiement de l'application de gestion de scolarité Apogée. Au-delà de ces informations importantes, et qui vont dans le bon sens, cette harmonisation des fiches-projets montre une centralisation de la réponse fournie au comité par l'établissement et relayée par toutes les équipes de formation, dont la prochaine offre de formation devra montrer l'appropriation réelle par ces dernières. Cela constituant un signe de pilotage centralisé des équipes dont il conviendra d'observer les effets lors du prochain contrat d'accréditation. Sur le fond comme sur la forme, cette réponse aux recommandations du comité permet d'envisager une harmonisation dans le suivi des formations par un service central. Ainsi, l'établissement pourra envisager une harmonisation dans le recueil des données et une consolidation de ces dernières, bénéficiant d'informations solides et comparables, éventuellement plus précises selon ses besoins, sans besoin de s'appuyer sur des prestations externes.

Pilotage et amélioration continue de l'offre de formation

Si le pilotage au niveau central de l'établissement progresse, le pilotage des formations à l'échelle de la mention reste un point à éclaircir. En effet, l'absence d'un responsable de mention pour certains masters conduit parfois à des parcours qui s'ignorent voire à certains doublons dans l'offre de formation (alors que des formations proches pourraient s'articuler pour proposer des offres complémentaires et non concurrentes). Ainsi, certains masters autonomes sont pédagogiquement en réalité des parcours d'autres mentions avec lesquelles ils partagent presque intégralement les cours de M1 et une grande partie du M2 (*Droit public* et *Droit des collectivités territoriales*). L'ambition d'autonomisation pédagogique est annoncée sans précision ni assurance de soutenabilité. Inversement, certains parcours d'une même mention n'entretiennent aucun lien entre eux (master *Droit*, master *Juriste européen*) et ne connaissent pas de gouvernance, de dynamique, ou de moyens communs. Certains projets de formation ne mentionnent toujours pas de pilotage au niveau de la mention, alors que d'autres indiquent vouloir corriger cette lacune (c'est le cas du master *Droit public* qui entend créer une commission de coordination de la mention). Concernant certaines mentions (master *Droit* par exemple), l'absence d'un pilotage unique est un indice du manque de cohérence de la mention et des parcours qui la composent. Une réflexion coordonnée permettrait une reconfiguration par le transfert de certains parcours à d'autres mentions, et une meilleure articulation des mentions entre elles, notamment pour les différents parcours internationaux de la mention *Droit*, qui pourraient être inclus dans une mention avec un intitulé spécifique plus visible, ou encore pour la mention *Droit des affaires franco-asiatiques*, dont l'autonomie avec la mention *Droit des affaires*, voire avec la mention *Droit comparé*, n'est pas pertinente, d'autant que cette mention ne satisfait pas plusieurs exigences réglementaires. Ce pilotage coordonné doit également permettre d'assurer une meilleure lisibilité des différentes mentions dont la pertinence est avérée à la suite des auditions (par exemple, *Droit du patrimoine*, *Droit du marché et du patrimoine artistiques*, et *Droit de la propriété intellectuelle*).

La question du pilotage par l'établissement apparaît également au niveau du processus d'amélioration continue, avec l'annonce de mesures tout à fait pertinentes qui doivent pouvoir s'observer au sein de chaque mention. En effet, le pilotage central se traduit au niveau des conseils de perfectionnement : l'établissement indique, en faisant figurer dans l'ensemble des fiches-projets des formations un paragraphe strictement identique, selon lequel si toutes les formations n'ont pas à ce jour de conseil de perfectionnement (il est apparu en phase bilan que nombre de formations estiment en avoir un sans l'avoir formalisé, même si d'autres formations comme le master *Droit des collectivités territoriales* en sont pourvues et parfois depuis de nombreuses années), ce manque doit être corrigé lors du prochain contrat, dans un respect harmonisé de l'obligation réglementaire. L'établissement ne précise toutefois pas la composition ni les attributions d'un futur conseil de perfectionnement, ni s'il est prévu un cadre voté par le conseil central compétent.

Il conviendra de bien penser ces conseils de perfectionnement à l'échelle de la mention et non du parcours, sous peine de maintenir l'existence en parallèle de parcours n'ayant rien en commun au sein d'une même mention (master *Droit du numérique*, ou master *Droit social*). Si les travaux préparatoires aux décisions du conseil de perfectionnement peuvent être réalisés par parcours, le conseil de perfectionnement doit opérer des régulations au niveau de la mention. Par ailleurs, il convient de distinguer ce conseil de perfectionnement du conseil de composante (particulièrement pour les formations en information-communication, qui indiquent que le conseil de perfectionnement qui avait été initialement instauré s'était avéré redondant par rapport au conseil d'UFR), les deux instances n'ayant ni la même composition ni les mêmes missions.

Enfin, l'établissement propose plusieurs mesures pour améliorer la qualité de l'enquête d'évaluation des enseignements par les étudiants, et augmenter le taux de réponse pour en faire un élément fort de l'amélioration des enseignements et des pratiques pédagogiques. Le comité ne peut qu'appuyer cette vision et les mesures envisagées, en s'appuyant par exemple sur l'expérience du master *Science politique* qui fait état de consultations des étudiants chaque année pour l'amélioration de l'offre de formation et les évolutions de la maquette.

Conclusion

Points forts

- Une offre de formation toujours plus riche, diversifiée, pluridisciplinaire ;
- Une offre de formation professionnalisante qui maintient un développement fort de l'alternance et une forte intégration dans les milieux institutionnels et économiques dans le domaine du droit ;
- Une offre de formation internationale significative avec plusieurs partenariats annoncés avec des établissements étrangers ;

- Un très bon adossement à la recherche de l'offre de formation, encore renforcé pour la prochaine accréditation ;
- Le développement, avec des recrutements opérés depuis 2022, d'une structure permettant le suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants.

Points faibles

- Un manque de visibilité du cadrage institutionnel et du rôle de la gouvernance qui perdure au sein des projets de formation ;
- Un manque de cohérence et de complémentarité de certaines mentions dans le domaine du droit, qui n'a pas été amélioré ;
- Une absence de généralisation au niveau de l'établissement du principe de pilotage de toutes les mentions par des responsables dédiés susceptibles d'assurer une cohérence du diplôme délivré et une progressivité M1-M2 cohérente pour chaque parcours ;
- Un continuum licence-master encore insuffisamment assuré, avec toutefois le projet d'une commission pédagogique devant y réfléchir à l'échelle de l'établissement ;
- Un processus d'amélioration continue des formations (enquêtes et conseils de perfectionnement) envisagé, mais pas encore mis en œuvre, à l'exception de quelques rares formations ;
- Une absence de cadrage et de dispositif de soutien à l'approche programme et au déploiement par les équipes de l'approche par compétences ;
- Un manque de certification des compétences numériques et linguistiques proposées ou envisagées.

Recommandations

- Mettre en place un cadrage institutionnel et définir le rôle de la vice-présidence en charge de la formation au regard des départements et des responsables de mentions.
- Revoir l'architecture de certaines mentions pour assurer une meilleure cohérence et complémentarité en leur sein et entre elles.
- Désigner des responsables de mentions pour assurer la cohérence des parcours d'un même master et le continuum M1-M2.
- Rendre effective la commission pédagogique annoncée à l'échelle de l'établissement afin d'améliorer le continuum licence-master.
- Mettre en œuvre comme annoncé un cadrage au niveau de l'établissement et les outils nécessaires afin d'assurer un processus d'amélioration continue des formations, par la mise en place d'enquêtes et de conseils de perfectionnement dans toutes les mentions.
- Développer un dispositif de soutien à la pédagogie innovante et au déploiement par les équipes de l'approche programme et d'une approche par compétences, en s'appuyant sur un cadrage de l'établissement et sur les formations les plus avancées dans ces domaines.
- Développer des certifications des compétences des étudiants, notamment dans le domaine du numérique et des langues vivantes.

Point d'attention transversal

L'appropriation par les équipes pédagogiques des axes stratégiques de la gouvernance de l'établissement et le pilotage des formations restent faibles dans les projets des formations. Ce pilotage doit être renforcé pour rendre effective la politique pertinente portée par la gouvernance.

Avis d'accréditation des formations

Formations du 1^{er} cycle

Domaine de rattachement Hcéres	Domaine(s) d'accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Avis d'accréditation
DEG	DEG	Licence	Administration économique et sociale	Favorable avec recommandation : - Mobiliser le conseil de perfectionnement afin de gérer la fermeture progressive de la licence souhaitée par l'établissement entre 2024 et 2027, et particulièrement la question des redoublements.
DEG	DEG	Licence	Administration publique	Favorable avec recommandations : - Renforcer le dispositif d'initiation à la recherche selon des modalités adaptées aux spécificités de cette formation ; - Développer l'accessibilité aux expériences professionnelles et favoriser la professionnalisation des étudiants en diversifiant les méthodes pédagogiques.
DEG	DEG	Licence	Droit	Favorable
DEG	DEG	Licence	Économie et gestion	Favorable avec recommandations : - Veiller à positionner plus clairement la formation dans l'offre de formation de l'établissement, particulièrement par rapport à la nouvelle licence <i>Gestion</i> (notamment sur Parcoursup pour les primo-entrants, vis-à-vis des débouchés en master) tout en veillant à la présence d'enseignements de gestion en 1^{re} et en 2^e année en cohérence avec l'intitulé de la mention <i>Économie et gestion</i> ; - S'assurer de la qualité de la réussite et du devenir des étudiants (particulièrement pour le campus de Melun) en mobilisant le conseil de perfectionnement.

DEG	DEG	Licence	Gestion	Création Favorable avec recommandations : - Afficher clairement le positionnement de la formation au sein des licences du domaine, particulièrement par rapport à la licence <i>Économie et gestion</i> ; - Veiller à proposer une information claire aux primo-entrants (notamment sur Parcoursup) sur les parcours et les débouchés en master ; - Veiller à la mise en place effective d'un conseil de perfectionnement.
DEG	DEG	Licence	Science politique	Favorable
DEG	DEG	Licence professionnelle	Activités juridiques : métiers du droit privé	Création Favorable
DEG	DEG	Licence professionnelle	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	Favorable
DEG	DEG	Licence professionnelle	Sécurité des biens et des personnes	Favorable avec recommandation : - Veiller à maintenir au sein de l'équipe pédagogique une part d'enseignants-chercheurs titulaires adaptée à la dimension professionnalisante de la formation.
SHS	SHS	Licence	Information-communication	Favorable avec recommandation : - S'assurer de la mise en place d'un conseil de perfectionnement en mesure de remplir ses missions réglementaires.

Formations du 2^e cycle

Domaine de rattachement Hcéres	Domaine(s) d'accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Avis d'accréditation
DEG	DEG	Master	Analyse et politique économiques	Favorable
DEG	DEG	Master	Droit	Défavorable : - Manque de cohérence de la mention, avec huit parcours internationaux construits selon un même modèle, qui gagneraient à être regroupés pour constituer une mention dont l'intitulé pourrait être spécifique, et deux parcours construits sur des modèles différents qu'il convient d'inclure dans des mentions pertinentes ; - Manque de lisibilité sur les conditions d'accès au parcours de <i>M2 Droits français et européen</i> ; - Faiblesse ou absence d'adossement à la recherche de certains parcours de la mention ; - Absence de professionnels du droit dans certains parcours ; - Absence d'un conseil de perfectionnement pensé au niveau de la mention.
DEG	DEG	Master	Droit comparé	Favorable
DEG	DEG	Master	Droit de la propriété intellectuelle	Favorable
DEG	DEG	Master	Droit de la santé	Favorable
DEG	DEG	Master	Droit de l'économie	Favorable avec recommandation : - S'assurer de l'existence d'un vivier de candidatures d'étudiants suffisant.
DEG	DEG	Master	Droit de l'immobilier	Favorable

DEG	DEG	Master	Droit des affaires	Favorable
DEG	DEG	Master	Droit des affaires franco-asiatiques*	Défavorable : - Un positionnement peu clair, dans l'offre de formation en droit des affaires de l'établissement, de cette mention spécifique (qu'on ne trouve qu'à l'U2PA alors que ce type de formation existe dans d'autres universités) dont l'autonomie n'est pas justifiée et qui ne dispose pas d'une fiche RNCP propre permettant de définir les compétences et les débouchés spécifiques qu'elle vise ; - Un processus d'amélioration continue absent qu'aucun élément du projet de la formation ne permet d'envisager (notamment la création d'un conseil de perfectionnement).
DEG	DEG	Master	Droit des assurances	Favorable
DEG	DEG	Master	Droit des collectivités territoriales	Favorable avec recommandations : - Harmoniser les données concernant l'attractivité et les taux de réussite avec celles des services centraux ; - Rendre plus lisible la spécificité des enseignements au regard du master <i>Droit public</i> ; - Augmenter la part de formation à la recherche au sein des parcours visant une insertion professionnelle hors doctorat.
DEG	DEG	Master	Droit du marché et du patrimoine artistiques*	Favorable avec recommandation : - Veiller à rendre plus lisible l'identité de chacun des deux parcours et particulièrement à valoriser le parcours qui n'est pas en partenariat avec Sorbonne Université, afin de garantir la cohérence de la mention de master.
DEG	DEG	Master	Droit du numérique	Favorable
DEG	DEG	Master	Droit du patrimoine	Favorable avec recommandation : - Veiller à une meilleure lisibilité du parcours unique de ce master en proposant un même intitulé en M1 et en M2.
DEG	DEG	Master	Droit européen	Favorable
DEG	DEG	Master	Droit international	Favorable
DEG	DEG	Master	Droit notarial	Favorable

DEG	DEG	Master	Droit pénal et sciences criminelles	Favorable
DEG	DEG	Master	Droit privé	Favorable avec recommandation : - Renforcer la cohérence des différents parcours au sein de cette mention, notamment avec la nomination d'un responsable de mention.
DEG	DEG	Master	Droit public	Favorable
DEG	DEG	Master	Droit social	Favorable avec recommandations : - Envisager le conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention ; - Opérer une présentation de la maquette clairement structurée en cours affectés de crédits ECTS.
DEG	DEG	Master	Droits de l'homme et justice internationale*	Favorable
DEG	DEG	Master	Économétrie, statistique	Favorable
DEG	DEG	Master	Économie de l'entreprise et des marchés	Favorable
DEG	DEG	Master	Économie du droit	Favorable avec recommandations : - Vérifier la soutenabilité de ce master réservé à un nombre réduit d'étudiants issus d'une licence d'économie pour leur proposer un parcours d'accès à l'économie du droit ; - S'assurer que cette mention d'excellence bénéficie d'une réelle reconnaissance par le milieu socioprofessionnel.
DEG	DEG	Master	Économie et management publics	Favorable
DEG	DEG	Master	Entrepreneuriat et management de projets	Favorable

DEG	DEG	Master	Gestion de production, logistique, achats	Favorable
DEG	DEG	Master	Gestion des ressources humaines	Favorable
DEG	DEG	Master	Juriste européen*	Favorable avec recommandations : - S'assurer du suivi des étudiants de la mention en accompagnant individuellement leur choix des parcours et des enseignements dans les universités partenaires pour veiller au maintien de la cohérence du parcours de formation suivi ; - Veiller à l'existence d'une fiche RNCP de cette mention spécifique, qui formalise les compétences spécifiques acquises dans le master ; - S'assurer de l'existence d'un conseil de perfectionnement qui associe les étudiants et les professionnels à l'évaluation, auquel le conseil de consortium ne peut se substituer.
DEG	DEG	Master	Justice, procès, procédures	Favorable
DEG	DEG	Master	Management	Favorable
DEG	DEG	Master	Management et commerce international	Favorable
DEG	DEG	Master	Marketing, vente	Favorable
DEG	DEG	Master	Monnaie, banque, finance, assurance	Favorable
DEG	DEG	Master	Politiques publiques	Favorable
DEG	DEG	Master	Relations internationales	Favorable
DEG	DEG	Master	Science politique	Favorable
SHS	SHS	Master	Information, communication	Favorable avec recommandations : - Veiller à s'appuyer sur des données fiables pour le pilotage de la formation ; - S'assurer de la mise en place d'un conseil de perfectionnement en mesure de remplir ses missions réglementaires.

Observations de l'établissement



Paris, le 11 juillet 2024

Monsieur le président

**Haut Conseil d'évaluation de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Hcéres**

Objet : observations sur le rapport d'évaluation du projet des formations de 1^{er} cycle et de 2^e cycle de l'université Paris-Panthéon-Assas

Monsieur le président,

L'Université Paris-Panthéon-Assas a pris connaissance des remarques du HCERES concernant le projet des formations pour la rentrée 2025. L'université tient à remercier le HCERES pour cette évaluation, qui joue un rôle important dans le processus d'amélioration continue des missions de l'Université.

Doubles licences

Une remarque formulée dans le rapport porte sur les doubles cursus de licence, qui n'ont pas été indiqués dans les fiches formations concernées, à savoir la double licence Droit et Économie-gestion, Droit et Sciences, Droit et Histoire, Droit et Histoire de l'art et Médias et Histoire. Ces cursus ne constituent pas des parcours particuliers car ils ne conduisent pas à la délivrance d'un diplôme unique comportant les deux mentions. Chacune des universités partenaires, Paris-Panthéon-Assas et Sorbonne Université pour les quatre derniers diplômes, délivre en effet les licences accréditées dans l'offre de formation qui lui est propre. Les maquettes de chaque licence ont donc été légèrement adaptées pour permettre aux étudiants de suivre parallèlement les deux formations.

Certifications

Le rapport pointe le manque d'informations concernant les certifications qui sont proposées aux étudiants au cours de leur cursus. Deux précisions peuvent être apportées.

Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS)

Conformément à la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche, qui a confié au service public de l'enseignement supérieur la mission de "contribuer à la sensibilisation et à la

formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable" (art. L 123-2, 4° bis du code de l'éducation) et au rapport Jouzel, l'université Paris-Panthéon-Assas a élaboré un projet de module de formation TEDS qui prendra la forme d'un module pluridisciplinaire traitant des aspects juridiques, économiques, managériaux et scientifiques de la transition écologique. Afin de renforcer les compétences, notamment dans le domaine scientifique, l'Université Paris-Panthéon-Assas s'est rapprochée de Sorbonne Université et du CNAM afin d'offrir à ces étudiants des compétences leur permettant d'appréhender la diversité des enjeux de la transition écologique

Ce module sera adossé à l'ensemble des licences de l'offre de formation de l'Université Paris-Panthéon-Assas et comportera 3 crédits ECTS.

Certifications langues et informatique

L'université délivre, depuis la mise en place du LMD, la certification des compétences en anglais via un test élaboré par les enseignants d'anglais qui est proposé à tous les étudiants de master. Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, une préparation à la certification PIX est proposée, à titre facultatif, aux étudiants de licence.

Approche par connaissances et compétences

La réflexion menée pour l'élaboration de l'offre de formation 2025/2029 a eu notamment pour objectif de renforcer le continuum licence-master et d'intégrer une spécialisation progressive des étudiants afin qu'ils puissent acquérir au cours de la licence un socle commun de compétences qui facilitent d'une part, leur insertion professionnelle avec notamment la création dans la licence en droit d'un parcours professionnalisant abrité dans une unité complémentaire facultative qui se déploie sur les trois années de licence. D'autre part, ce socle doit assurer aux étudiants une formation qui favorise une orientation éclairée en incluant des enseignements en lien avec les différentes mentions de master.

Cette réflexion aboutie débouchera sur un travail conduisant à décliner chaque formation en bloc de connaissances et de compétences. Les compétences acquises figureront dans le supplément au diplôme qui sera délivré conjointement avec le diplôme de licence et le diplôme de master.

Pilotage des formations

Le rapport souligne certaines insuffisances dans le pilotage des formations. L'Université Paris-Panthéon-Assas a d'ores et déjà réagi et mettra en œuvre différentes mesures pour assurer ce pilotage.

Conseils de perfectionnement

L'université Paris-Panthéon-Assas va procéder à la mise en place de conseils de perfectionnement en licence et en master. Afin d'accompagner les responsables de licence et de master dans le nécessaire pilotage pédagogique de ces formations, une charte qui fixera la composition, le fonctionnement, le champ de compétences des conseils de perfectionnement va être élaborée pour assurer une réflexion et une concertation des acteurs qui sera le gage de l'efficacité de ces conseils de perfectionnement.

Pilotage des licences et des masters

L'université Paris-Panthéon-Assas va s'assurer qu'à la rentrée 2024, l'ensemble des diplômes qui ne sont pas encore dotés d'un responsable désigneront une ou un collègue pour assurer cette responsabilité.

En master, l'offre de formation de l'Université Paris-Panthéon-Assas comprenant des mentions de master qui abritent plusieurs parcours, comme les mentions droit privé, droit public ou droit des affaires, un responsable de la mention sera désigné pour en assurer un pilotage global.

Avis sur les mentions

Mention Droit

La mention Droit a été conçue pour accueillir les parcours particuliers et notamment les cursus internationaux de M1, qui relèvent de conventions conclues avec des établissements européens ou étrangers. Ainsi, l'université Paris-Panthéon-Assas est liée depuis de nombreuses années avec des partenaires, à savoir King's collège, l'University College de Dublin ou de l'Université autonome de Barcelone par des conventions qui organisent les études sur quatre années afin de prendre en considération la disparité des diplômes Licence/Bachelor en Europe. Lors du passage au LMD, il a été nécessaire de proposer aux étudiants inscrits dans ces programmes, une deuxième année de master qu'il a fallu « abriter » dans une mention suffisamment générale. En outre, les diplômes de master délocalisés au Vietnam et au Cambodge pourraient trouver leur place dans cette mention (V° ci-dessous).

En raison de leur spécificité, de leur diversité et de leur construction originale, ces parcours, qui ne sont pas exclusivement des parcours de droit international, de droit comparé ou de droit européen ne peuvent pas être rattachés à une autre mention que la mention générale « Droit ». En outre, certains de nos partenaires ont vivement souhaité, voire exigé, ce rattachement, qui est plus lisible à l'étranger et qui est en concordance avec les études suivies dans ces doubles cursus. En l'absence d'une mention adaptée à ces parcours dans l'arrêté du 4 février 2014, le rattachement à la mention Droit est la seule solution acceptable sur le plan académique.

Mention Droit des affaires franco-asiatiques

La mention dérogatoire Droit des affaires franco-asiatiques abrite deux parcours de droit des affaires enseignés pour l'un en partenariat avec l'université nationale du Vietnam située à Ho Chi Minh ville et pour l'autre en partenariat avec l'université royale du Cambodge située à Phnom Penh. Ces deux formations participent à la présence et au rayonnement du droit continental dans le sud-est asiatique.

Si la mention retenue évoque la spécificité de cette formation, les deux parcours pourraient aisément être intégrés dans la mention Droit qui abriterait ainsi l'ensemble des parcours destinés à des étudiants internationaux ou à des étudiants souhaitant obtenir en master une expérience internationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane BRACONNIER

Président de l'université Paris-Panthéon-Assas

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

